

**Arrêté électoral n° 2023-70
Portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.es
des doctorant.es à la Commission Recherche (CR)**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu le Règlement Intérieur de l'Université Lumière Lyon 2, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 juillet 2018 ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-31 relatif à l'élection des représentants des doctorants à la Commission de la Recherche du Conseil académique ;
Vu l'arrêté n°2023-54 portant recevabilité des listes de candidatures dans le cadre de l'élection des représentants des doctorants au sein de la Commission de la Recherche ;
Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif (CEC) rendu lors de la séance du 16 mars 2023,

Arrêté :

Article 1 : La présidente de l'Université proclame les résultats ci-dessous :

▪ Au sein du secteur DEG :

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	105
Nombre d'émargements	2
Nombre d'enveloppes de vote	2
Taux de participation	1,90%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	1

Sont déclarés élus, au titre de la liste « Les Jurisiciens » :

- Monsieur Rémi VAUCHER (titulaire)
- Monsieur Florent JONERY (suppléant)

▪ Au sein du secteur LSH :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	679
Nombre d'émargements	12
Nombre d'enveloppes de vote	12
Taux de participation	1,76%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	12

Sont déclarés élus, au titre de la liste « Unité 2023 » :

- Madame **Stépheline GUINGUENE** (titulaire)
- Monsieur **Marius FRANCOIS** (titulaire)
- Madame **Sarah LEVEAUX** (titulaire)
- Monsieur **Renaud MABIRE-YON** (titulaire)

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres des listes « les Juristiciens » et « Unité 2023 ». Il sera également affiché dans les locaux universitaires, et mis en ligne sur les sites Internet et Intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 17 mars 2023



**— université
Nathalie DOMPIER
Présidente de l'Université**

